



Mentions RGPD – Prestations de dératisation, de démoustication et de désinsectisation

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police administrative générale par le maire, celui-ci est tenu à la prévention et la cessation des troubles à l'ordre public. Ainsi, le maire doit en matière de salubrité publique, prendre les mesures utiles pour assurer l'hygiène et la salubrité. Il est chargé de l'enlèvement des encombrants, du soin de réprimer les projections de toute matière ou objet de nature à nuire à la sureté, à la commodité du passage ou à la propreté des voies.

◆ Base légale du traitement :

La base légale du traitement est l'exercice d'une mission d'intérêt public.

◆ Finalités du traitement :

Les finalités du traitement de données sont :

- La dératisation et le traitement des rongeurs (rats et éventuellement souris) dans les bâtiments, réseaux d'eaux et propriétés de la Ville de Chalon-sur-Saône et de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.
- La démoustication des terrains concernés qui sont la propriété de la ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon.
- La désinsectisation des bâtiments et propriétés de la Ville de Chalon-sur-Saône, de son CCAS et de la Communauté d'agglomération du Grand Chalon.

◆ Responsable du traitement :

Le responsable du traitement est Monsieur le Président du Grand Chalon.

◆ Données à caractère personnel (DCP) collectées et traitées :

- Les données d'état civil : nom, prénoms.
- Les données de contact : adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone fixe et/ou portable.

◆ Destinataires de DCP :

- ➔ L'inspectrice de salubrité mutualisée de la Ville de Chalon-sur-Saône, du Grand Chalon et du CCAS.

◆ **Durée de conservation :**

Les données sont conservées à compter de la notification du marché et pendant toute la durée du présent marché (1an).

◆ **Droits « Informatique et Libertés »**
→ **Droit d'accès**

Le titulaire des données personnelles a le droit d'obtenir du Grand Chalon la confirmation que des données à caractère personnel le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel.

→ **Droit de rectification**

Le titulaire des données personnelles peut obtenir du Grand Chalon, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant qui sont inexactes ou incomplètes.

→ **Droit à la limitation du traitement**

Il peut exercer son droit de limitation qui consiste à obtenir la limitation du traitement parce qu'il souhaite s'opposer à ce traitement de données, qu'il conteste l'exactitude des données ou qu'il considère que leur traitement est illicite.

Il peut également exercer son droit de limitation parce qu'il en a besoin pour la constatation, l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

→ **Droit d'opposition**

Il peut s'opposer à ce que ses données soient utilisées par un organisme pour un objectif précis. Le droit d'opposition n'est possible que pour des motifs légitimes, de ce fait, le DPD peut refuser une demande d'exercice du droit d'opposition.

→ **Pour exercer les droits « Informatique et Libertés » :**

Vous devez contacter le délégué à la protection des données (DPD) de la Ville de Chalon-sur-Saône par courrier (3 place de l'Hôtel-de-Ville, 71100 Chalon-sur-Saône) ou dpd@legrandchalon.fr

→ **Le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle**

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD du Grand Chalon, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Adresse postale : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.
